ACTION URGENTE

Le chef bédouin incarcéré a été libéré

Le défenseur des droits humains et chef bédouin de premier plan âgé de 70 ans Sayyah Abu Mdeighim al Turi, qui était incarcéré dans la prison de Maasiyahu, dans la ville de Ramla (centre d'Israël), a été remis en liberté le 22 juillet 2019. Les autorités pénitentiaires lui ont accordé une libération anticipée. Sayyah Abu Mdeighim al Turi a passé sept mois en détention pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Sayyah Abu Mdeighim al Turi est le chef d'Al Araqib, un village bédouin du Néguev/Naqab qui n'est pas reconnu par les autorités israéliennes.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Le défenseur des droits humains et chef bédouin de premier plan âgé de 70 ans Sayyah Abu Mdeighim al Turi, qui était incarcéré dans la prison de Maasiyahu, dans la ville de Ramla (centre d'Israël), a été remis en liberté le 22 juillet 2019. Les autorités pénitentiaires lui ont accordé une libération anticipée en raison de la surpopulation dans la prison. Il devait initialement être remis en liberté en octobre 2019, à la fin de sa peine de 10 mois d'emprisonnement.

À la suite de sa libération, Sayyah Abu Mdeighim al Turi a remercié Amnesty International et toutes les personnes qui ont agi en sa faveur : « Je vous remercie tous beaucoup pour avoir défendu les droits de mon peuple et être intervenus pour la protection de nos terres. Pendant mon emprisonnement, j'ai ressenti et entendu votre soutien haut et fort, et cela a énormément compté pour moi. » Il a ajouté : « Je suis libre à présent, mais nous poursuivons notre combat. Notre village a été démoli au moins 150 fois. Les autorités israéliennes tentent non seulement de détruire nos bâtiments, mais aussi d'anéantir ma volonté de continuer de protéger mon territoire. J'ai de nouveau été arrêté, le 19 août 2019, par la police israélienne qui a essayé de m'éloigner de mon territoire. Mais le 20 août, un juge israélien a rejeté la demande de la police et ordonné ma remise en liberté. J'espère qu'Amnesty va continuer de mener campagne à mon sujet et au sujet d'Al Araqib, face à l'injustice et à la discrimination dont nous faisons l'objet. Il faudrait que les gens continuent de nous soutenir et de se mobiliser jusqu'à ce que les autorités israéliennes mettent fin à toutes les démolitions dans notre village, respectent notre droit de vivre sur nos terres ancestrales et reconnaissent officiellement Al Araqib et les autres villages "non reconnus" de la région du Néguev/Naqab. »

Le 25 décembre 2018, Sayyah Abu Mdeighim al Turi a commencé à purger une peine de 10 mois d'emprisonnement en raison du rôle qu'il a joué dans la construction de bâtiments dans son village. Cet homme est un éminent dirigeant de la lutte non violente pour les droits des Bédouins, ainsi que le chef du village bédouin d'Al Araqib, qui est situé dans le Néguev/Naqab (sud d'Israël), et que le gouvernement israélien considère comme illégal. Le 24 décembre 2017, le tribunal de première instance de Beersheba l'a déclaré coupable de 19 chefs de violation de propriété privée, de 19 chefs d'entrée illégale sur des terres publiques et d'un chef d'infraction à la loi, et l'a condamné à 10 mois d'emprisonnement assortis de cinq mois de mise à l'épreuve et d'une amende de 36 000 nouveaux shekels (9 700 dollars des États-Unis).

Les accusations portées contre Sayyah Abu Mdeighim al Turi s'inscrivent dans le contexte d'une lutte qui oppose depuis des années l'État d'Israël et les Bédouins du Néguev. Al Araqib fait partie des quelque 40 villages palestiniens qui sont situés en Israël, souvent dans le désert du Néguev, et qui ne sont pas reconnus par les autorités israéliennes alors que leurs habitants détiennent la nationalité israélienne et qu'ils ont des droits sur leurs terres depuis longtemps.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Sayyah Abu Mdeighim al-Turi (il)

CECI EST LA TROISIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 04/19
LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/0435/2019/fr/

AMNESTY INTERNATIONAL